

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

① 01.69.80.29.29

DIRECTION GENERALE

DÉCISION N°2023 - 270

Objet : Convention avec l'association Wall & Colors

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-242 du 28 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDERANT l'intérêt de proposer des ateliers éveil et découverte dans les domaines artistiques, sportifs et scientifiques à l'attention des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la ville.

CONSIDERANT la proposition de l'Association Wall & Colors, sise 30 rue des prés Saint Martin, 91600 Savigny-sur-Orge, représentée par Madame Evelyne WATTIER, présidente de l'association, afin d'animer des ateliers autoportrait à l'attention des élèves des classes élémentaires.

DÉCIDE de signer la convention avec l'organisme précité pour la période du 7 novembre 2023 au 3 avril 2024 pour un montant **de 4 265,00 € TTC (quatre mille deux cent soixante-cinq euros)**.

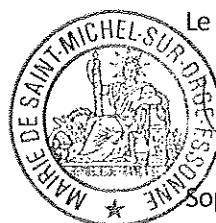
Soit :

- 2 250,00 € pour la période du 7 novembre 2023 au 8 février 2024 (15 séances les mardis et jeudis)
- 2 010,00 € pour la période du 10 janvier au 3 avril 2024 (10 les mercredis)

DIT que cette dépense est prévue au budget communal.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le

31 OCT. 2023



Le Maire,

Sophie RIGAULT

Publication en ligne le

31 OCT. 2023

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.